



Canada  
Province de Québec  
M.R.C. de Nicolet-Yamaska  
Municipalité de Saint-Wenceslas

# AVIS DE PUBLICATION

## RÈGLEMENT NUMÉRO 238-21 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélié, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 1<sup>er</sup> mars 2021 (ZOOM), le règlement numéro 238-21 concernant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque Jeanne-Hébert.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 238-21 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 17 mars 2021.

Carole Hélié, directrice générale

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 13h00 et 18h00, le 17 mars 2021, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17 mars 2021.

Carole Hélié, directrice générale

**ZONÉ**  
**FIER**